



PREPARATION AUX CONCOURS D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

FONCTIONS ET CARRIERE:

Le programme de formation d'Auxiliaire de Puériculture a pour objectif de permettre à chaque élève d'acquérir des compétences lui permettant de contribuer à une prise en charge globale des personnes en liaison avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire (en milieu hospitalier ou extrahospitalier) et à leur éducation et à celle de leur entourage.

Au sein d'une équipe, l'Auxiliaire de Puériculture travaille en collaboration avec les infirmiers ou sous leur responsabilité ou sous la responsabilité d'autres professionnels du secteur de la santé, du secteur éducatif ou social. Elle participe à la prise en charge individuelle ou en groupe, jusqu'à l'arborescence, de l'enfant bien portant, malade ou handicapé. Elle répond aux besoins quotidiens de l'enfant par la présence qu'elle assure, les soins spécialisés auxquels elle participe et les activités d'éveil qu'elle organise.

CONDITION DE RECRUTEMENT:

- Etre âgé de 17 ans minimum. Aucune dispense d'âge n'est accordée.
- Aucune condition de diplôme.

Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (BEP-CAP)
- Les étudiants ayant suivi une 1^{ère} année d'études conduisant au diplôme d'infirmier et n'ayant pas été admis en 2^{ème} année

CONTENU :

↳ Culture générale

- Thèmes Sanitaires et Sociaux généraux
- Actualité Sanitaire et Sociale
- Français
- Mathématique
- Biologie

↳ Préparation à l'oral

Méthodologie des techniques d'entretien (entre 1 et 3 heures hebdomadaires, selon les semaines)

↳ Tests psychologiques

- Aptitude numérique et logique
- Aptitude verbale

↳ Concours Blancs

LE CONCOURS:

Epreuves écrites

- Dégager les idées principales d'un texte traitant d'un sujet d'actualité sanitaire et social et en commenter les aspects essentiels (**12 points**)
- Réponses courtes à 10 questions : 5 en biologie humaine, 3 sur les 4 opérations numériques de base, 2 sur les mathématiques de conversion (**8 points**)

Epreuves orales : Entretien relevant du domaine sanitaire et social, suivi d'une discussion (20 minutes)

DUREE & ORGANISATION :

Durée : 350 heures du 17 Mars au 31 Juillet 2008

Coût : 1 620,00 € + 60 € de frais de dossier

650,00 € + 60 € de frais de dossier pour une préparation orale uniquement.

Retrouvez toute notre actualité sur www.ifacom.com

DRAC

SARL au Capital de €7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 21 - APE : 804C

Bureau et Centre : 27, Rue Achille René Boisneuf - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.20.19.37 Fax : 05.90.68.30.36

Siège social et Centre : 15. Rue Frébault - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.93.06.30 - Fax : 05.90.89.09.93



FICHE METIER

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

LA PROFESSION

L'auxiliaire de puériculture prodigue des soins ou une aide précise à des enfants, de la naissance à l'adolescence, sous la responsabilité d'autres professionnels du secteur de la santé, du secteur éducatif ou social.

Ces soins peuvent être : donner un biberon ou un bain, ou aider l'infirmière à effectuer des actes plus techniques tels qu'une injection ou un pansement. Ils sont variés et doivent être effectués rapidement. Les activités d'éveil (apprentissage et jeux) tiennent une place importante dans la pratique.

Elle assiste la puéricultrice, l'infirmière ou la sage-femme.

MILIEUX DE TRAVAIL

Comme la puéricultrice, l'infirmière et la sage-femme, l'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différentes structures : maternité, centre de protection maternelle et infantile (P.M.I.), crèche, halte-garderie, pouponnière ou maison d'enfants, secteur hospitalier.

QUALITES REQUISES

- Grand sens des responsabilités, de la rigueur, de la minutie et de la disponibilité ;
- Patience, capacité d'initiative et esprit d'équipe ;
- Flexibilité pour s'adapter aux horaires de travail variables ;
- Capacité à s'adapter à un travail absorbant.

LES ETUDES

La durée des études est de 12 mois, sanctionnées par le Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture.

Les épreuves de sélection sont au nombre de deux :

- **une épreuve d'admissibilité écrite en deux parties :**

- 1) à partir d'un texte de culture générale portant sur un sujet d'ordre sanitaire et social, le candidat doit dégager les idées principales du texte et en commenter les aspects essentiels
- 2) une série de 10 questions (5 en biologie, 3 sur les opérations numériques de base, 2 en exercices mathématiques de conversion)

- **une épreuve orale d'admission** consistant en un entretien relevant du domaine sanitaire et social, suivi d'une discussion (durée : 15 min, notation : sur 20).

Retrouvez toute notre actualité sur www.ifacom.com

DRAC

SARL au Capital de €7 622.45 - SIRET : 388 084 394 000 21 -APE : 804C
Bureau et Centre : 27, Rue Achille René Boisneuf - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.20.19.37 Fax : 05.90.68.30.36
Siège social et Centre : 15. Rue Frébault - 97110 Pointe à Pitre - Tél : 05.90.93.06.30 - Fax : 05.90.89.09.93